Le Bulletin

Volume 55 Numéro 5

Édition du 5 novembre 2026

Dans ce Bulletin

En action pour l'éducation!.....p.1-2

CPMJ : ce qu'il faut savoir!.....p.2

Le saviez-vous?.....p.2

Opération « Portraits de groupe » : ils sont de retour!.....p.3

Votre conseil exécutif 2026-2027!.....p.4

Avez-vous commandé votre planificateur 2027-2028?.....p.4

Le comté d'Iberville a une ministre!..p.4

À l'Agenda

Lundi 9 novembre 2026
Rencontre d'information portant sur la retenue sur le salaire et la cotisation au REER+
Heure : 19 h
Lieu : Teams

Mardi 1er décembre 2026
3e rencontre du conseil des personnes déléguées
Heure : 18 h 30
Lieu : Holiday Inn
725, boulevard du Séminaire Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 8H1

En action pour l'éducation!

Nous réclamons un engagement clair du gouvernement à organiser une grande réflexion en éducation, de la petite enfance à l'enseignement supérieur.

Lors d'une rencontre à Québec le 21 octobre dernier, 70 organismes, personnalités publiques ainsi que vos élus locaux, réclamaient la tenue d'états généraux sur l'éducation.

Il est plus que temps d'entreprendre ce chantier titanesque puisque la dernière refonte de notre système d'éducation remonte à 1995-1996... il y a plus de 30 ans. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis cette période. Les changements technologiques et sociaux du XXIe siècle modifient nos approches et notre vision de l'enseignement.

Depuis plusieurs années, la CSQ milite et discute avec ses membres et des partenaires de la société civile afin de faire accoucher ce projet légitime. Il faut donc inclure toutes les couches éducatives du Québec en y incluant la formation professionnelle et la formation générale aux adultes pour permettre à nos élèves de se développer dans ce monde moderne. De cette rencontre sont sorties 51 orientations.

Il semble que les astres soient alignés puisque le Parti Québécois, nouvellement élu, ainsi que deux autres partis d'opposition, ont tous signifiés, dans leur plate-forme électorale, l'importance de tenir ces états généraux le plus rapidement possible.

« Il est grand temps de réfléchir au rôle et à la mission des institutions éducatives, de même qu'aux enjeux de mixité sociale et scolaire. Il faut se parler de la réussite éducative et de l'égalité des chances pour toutes et tous. Il faut défendre un projet qui assure un accès juste et équitable à l'éducation, qui soutient le bien-être collectif et l'éducation citoyenne, et qui encourage la participation active à la vie sociale et démocratique.

Et on est plusieurs à réclamer un lieu pour le faire », affirme Éric Gingras, président de la CSQ.

La CSQ continuera de recueillir les appuis et invite d'ailleurs l'ensemble de la population à signer son plaidoyer pour la tenue d'états généraux en éducation. Vous pouvez retrouver celle-ci sur le site de la CSQ au www.lacsq.org.

CPMJ : ce qu'il faut savoir!

Lors de la première rencontre du comité de perfectionnement, nous avons mis à jour certains éléments des règles de régie interne afin d'être en concordance avec le fonctionnement des dernières années.

Tout d'abord, il est important de savoir que les montants alloués pour le perfectionnement enseignant augmentent selon l'indice des prix à la consommation canadienne moyenne relevé au premier juillet de l'année en cours. Pour cette année, c'est une augmentation de 3% qui majore les sommes permises. Pour les congrès/colloques et stages, on parle d'un montant maximal de 1 174$ par enseignant. Encore cette année, le Centre de services scolaire nous a informés que par crainte de bris de service, il se pourrait que certaines demandes soient refusées. Nous avons donc mandaté le CSS de nous remettre une liste de ces « nombreux bris de services » lors du prochain CRT afin de vérifier si, en effet, il était si difficile d'effectuer des remplacements... En cette période de pénurie de main-d'oeuvre, la formation des enseignants semble toujours une problématique au CSSDHR.

Comme par les deux années passées, il est essentiel de se rappeler que le remboursement s'effectue selon votre demande...

*Si vous voulez vous faire ***rembourser des cours créditées***, permis lorsque vous avez un lien d'emploi avec le CSS lors du début de vos cours, vous devez ***envoyer le formulaire dument rempli accompagné d'une facture détaillée ainsi que d'une preuve de la réussite de votre cours au SEHR (CSQ) à l'adresse courriel sehr@lacsq.org***. C'est votre syndicat local, à la suite d'une entente temporaire, qui gère ceci. Les demandes sont ensuite transmises au CSS qui vous rembourse généralement assez rapidement.

*Lorsque vous voulez un ***remboursement pour un congrès/colloque/stage ou projet collectif***, vous devez ***remplir le formulaire approprié et le transmettre avec les approbations nécessaires (direction, conseil d'établissement, etc.) au CSS avec le courriel cpmj@cssdhr.gouv.qc.ca.*** C'est donc le Centre de services qui s'occupe de ces remboursements en totalité. Normalement, ceux-ci sont effectués en une seule étape, soit au retour de l'activité.

Mais où trouver ces formulaires de demandes ou de remboursements? Sur le site web du SEHR (CSQ), bien évidemment, dans l'onglet relations de travail, thème perfectionnement et mise à jour!

Nous vous rappelons également que le CPMJ doit faire connaître un gain de notre convention collective 2023-2028 : le montant a priori pour les classes multiâges. Celui-ci est de 675$ par classe! Donc si vous êtes titulaire d'un groupe à plus d'une année d'étude, vous y avez droit. Allez voir votre direction pour obtenir ces montants retrouvés dans l'annexe 16.

Le saviez-vous?

De nombreux rabais sont offerts parce que vous êtes enseignants!

En effet, que ce soit au niveau des assurances, de commerces locaux ou à grande échelle, de forfaits sportifs ou cellulaires, le fait d'être associé à la CSQ vous permet d'obtenir une déduction sur bon nombre de produits et services. Pour connaître la liste de ceux-ci, allez consulter le site de la CSQ section Ma CSQ, onglet offres. Pour toutes les visualiser, cliquer sur la pyramide inversée de filtre afin de choisir une ou plusieurs catégories.
Bon magasinage!

Opération « Portraits de groupe » : ils sont de retour!

Après une tournée de secteurs l'année dernière, visant à démystifier les fondements de la démarche d'identification et de reconnaissance des élèves HDAA dans nos classes, nous relançons, encore une fois cette année, l'opération « Portraits de groupe ».

Afin d'évaluer la classe qui se retrouve devant vous en ce qui a trait à la surcharge de travail, vous devez remplir la déclaration de portrait de groupe à partir de vos listes d'élèves et du formulaire syndical produit à cet effet.

Ensuite, pour amorcer la démarche visant à faire reconnaître votre élève dans une des trois catégories, soit : en difficulté d'apprentissage (DA), en difficulté de comportement (TC) ou ayant un handicap (H), vous devez, aux fins de pondération, remettre à votre direction le formulaire de signalement d'une difficulté persistante (élève DA ou TC) ou de comité ad hoc (élèves H). Ces formulaires se retrouvent sur notre site web au https://sehr-csq.qc.ca onglet relations de travail section EHDAA. Ce formulaire pourra être complété en ligne sous peu. Une présentation devrait être faite par les directions le ou vers le 13 novembre.

Cette démarche vise à faire reconnaître les élèves dans votre classe qui ne le sont pas encore et à obtenir un service ou une compensation financière lorsqu'il y a un dépassement d'élèves (après application de la pondération). Lorsque la pondération est refusée par la direction, une demande de règlement des plaintes à l'amiable doit être déposée pour dénouer l'impasse. Il s'agit d'une opération devenue essentielle pour que vous soyez assuré de recevoir les dédommagements futurs dans le cas d'un service insuffisant ou inexistant.

Il est bon de se rappeler qu'il faut avoir informé au préalable sa direction soit par courriel ou par un formulaire de demande de service « maison » pour lui faire part des difficultés vécues et les services insuffisants dans votre classe afin de faciliter cette démarche. Aux yeux de la convention collective, un élève DA est :

• Au primaire : un élève en échec dans son résultat disciplinaire en français ou en mathématique, ou qui serait en échec sans les mesures d'adaptation mises en place (portable, tiers temps, etc.);
• Au secondaire : un élève en échec dans son résultat disciplinaire en français et en mathématique.
• Au primaire et au secondaire : tous les élèves ayant un diagnostic de dyslexie, etc.

Du fait de cette définition, il est presque impossible de faire reconnaître un élève en difficulté d'apprentissage au préscolaire. La FSE fait des représentations pour dénoncer cette situation depuis de nombreuses années auprès du gouvernement.

Pour sa part, un élève TC doit adopter un comportement surréactif ou sous réactif qui demande un support régulier pour que la demande de difficulté persistante soit prise en compte. Ce support doit occasionner une surcharge de travail pour l'enseignante ou l'enseignant. * Il est essentiel de compléter une grille qui illustre l'intensité et la fréquence des comportements avec le formulaire de difficulté persistante.

Finalement, l'élève H doit avoir été diagnostiqué par un professionnel de la santé, avoir des difficultés importantes qui empêchent ou limitent sa participation aux activités de la classe et avoir besoin d'un support ou d'un accompagnement soutenu.

Pour les spécialistes qui doivent enseigner à plusieurs groupes, ceux-ci doivent également remplir des portraits pour chacune de leur classe qui est en surplus ou en surcharge de travail. Pour alléger votre travail, il est possible de demander de voir la copie du titulaire pour faciliter votre explication.

Avant de signaler un élève en difficulté, rappelons que des mesures de remédiation devront avoir été tentées (récupération, travaux d'approfondissement ou autre moyen jugé le plus approprié par l'enseignante ou l'enseignant).

Il ne faut pas oublier de se garder des copies des documents/courriels acheminés à la direction afin de les ajouter à ces portraits pour étayer votre dossier. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Barbara Lussier par courriel au sehr@lacsq.org.



Votre conseil exécutif 2026-2027!

Il est bon de se rappeler que vos élus sont là pour vous aider!

Les membres du conseil exécutif se rencontrent en moyenne deux fois par mois pour discuter des problématiques et des bons coups dans vos milieux. Au début de chaque année scolaire, des écoles sont attribuées à chacun d'entre eux. Lorsque les délégués de vos écoles ne sont pas en mesure de vous répondre, ils les contactent pour obtenir de l'aide. Les libérés au bureau du SEHR (CSQ) prennent par la suite leurs informations et recommandations afin de régler rapidement et efficacement des situations hasardeuses. Ce sont des piliers pour la protection de vos droits! Allez sur le site web du SEHR (CSQ) pour savoir qui vous représente!

Avez-vous commandé votre planificateur 2027-2028?

Cette année, la demande des planificateurs a été exceptionnelle ce qui a créé une rareté.

Afin d'éviter une telle situation l'an prochain, les personnes déléguées de chaque école ont reçu la semaine dernière un courriel afin de connaître le nombre de membres désireux de se procurer le planificateur 2027-2028 du SEHR (CSQ), communément appelé l'agenda! Si votre délégué.e ne vous a pas transféré le message, allez à sa rencontre pour lui mentionner votre intention! Votre délégué.e a jusqu'au 22 novembre 2026 pour compléter le Form.

Le comté d'Iberville a une ministre!

L'élection du Parti Québécois le 5 octobre dernier a permis une première historique pour notre région!

En effet, Camille Pelletier-Forget, députée d'Iberville, a été nommée au conseil des ministres afin de s'occuper des dossiers des institutions démocratiques ainsi que celui de la santé mentale et des services sociaux, une première dans cette circonscription!

Le SEHR (CSQ) avait rencontré la ministre avant son élection et avait discuté de plusieurs enjeux importants pour les enseignants, dont la violence dans nos écoles. Le canal de communication semble bien établi et nous espérons pouvoir travailler avec son équipe sur cet enjeu devenu de plus en plus problématique.

Nous contacter

Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ)

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : **450 348-6853** / 1 800 567-6853
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org
Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 17 h
(vendredi 15 h 45)